

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, L.Glad, C. Jacobs, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, C. Sondaz, M.P Mermet, G.Bagci, J.P. Rukundo , N. Paccini, D. Rahis, B. Belony, J.P. Mailles, S. Andriot,

Excusés : X. Francisco, C. Souak (pouvoir à MP Mermet), N. Yvrard (pouvoir à B. Belony), A. Talbot (pouvoir à J.P. Mailles)

Secrétaire de séance : J.P. Mailles

Décision Modificative : Suite à une indication de la trésorerie il convient de régulariser les autorisations de dépenses/recettes données lors du vote du budget. La prévision de recettes issues de la vente de la maison route de Sérézin ne doit pas figurer, au stade du budget prévisionnel, en fonctionnement. Afin de respecter l'équilibre dépenses/ recettes la section sera donc régularisée comme suit : - 22 500 € au compte 775 et - 22 500 € en dépenses imprévues de fonctionnement (chap 022). En parallèle il convient de réintégrer en fonctionnement le déficit d'investissement 2022 couvert deux fois par le vote précédent : + 17 989.99 au R002 (résultat de fonctionnement reporté) et + 17 989.99 € au chapitre 022 -dépenses imprévues de fonctionnement. Il est donc proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chap 022 dépenses imprévues – 22 500.00	Chap 77- cpte 775 - 22 500.00
Chap 022 dépenses imprévues + 17 989.99	002- résultat de fonctionnement reporté + 17 989.99
• 4 510.01	• 4510.01

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 2 057 792.55 € (Unanimité)

Renouvellement convention SNE :

Depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), la commune a fait le choix d'être guichet enregistreur. A ce titre, une convention est signée entre chaque commune, l'Etat et la CAPI, afin de définir les droits et obligations de chacun.

Cette convention est arrivée à échéance. Il est proposé de renouveler la convention. (Unanimité)

Tarification des activités périscolaires/cantine :

Il est proposé les grilles et tarifs ci-dessous à partir de septembre 2023 :

Cantine :

QF <500 : 3,10€, QF de 500-799 : 4,60€, QF de 800-999 : 5,25, QF de 1000-1400 : 5,70, QF de 1401-2000 : 6,00, QF>2000 : 6,30€, Hors commune : 7,00€, PAI : 2,15€, Adulte, 9,50€.

Garderies : Garderie matin (tarif conservé) : 1,00 € Garderie soir : passage de 1,50 € à 1,70 €.
(Unanimité)

Tarification bibliothèque :

Il est proposé d'augmenter de 1 € l'adhésion à la bibliothèque : passage de 7 € à 8 € pour les Nivolaisiens et de 12 € à 13 € pour les extérieurs. Les bénévoles de la bibliothèque bénéficieront du tarif Nivolaisiens. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée de septembre 2023. (Unanimité)

Bilan bibliothèque : Il est présenté au Conseil Municipal le bilan annuel de la bibliothèque
(Unanimité)

Renouvellement convention CAUE :

Il est proposé de renouveler la convention avec le CAUE et le contrat avec l'architecte conseiller qui sont arrivés à termes. Ce service de consultance architecturale bénéficie aux habitants de la commune (gratuitement) et il est proposé de reconduire ce partenariat pour 3 ans.
Coût pour la commune : le coût de la permanence de base (une demi-journée soit 3h), est fixé à 268,98€ TTC. (unanimité)

Convention CAPI / voirie :

La commune a recours aux services de la CAPI pour des prestations de voirie dont elle n'a pas l'équipement suffisant permettant de le faire en interne (signalisation horizontale, balayage mécanique...). Ces prestations font l'objet de conventions avec la CAPI afin de définir les modalités de fonctionnement et le cadre d'intervention. La tarification est fixée par délibération de la CAPI. La commune est à ce jour entièrement satisfaite de ce service de mutualisation. Il est proposé de signer la nouvelle convention de prestation avec la CAPI (2023-2027). (unanimité)

TE38 : travaux enfouissement/enlèvement de réseaux rue du Lac :

Dans le cadre du projet de continuité de la voie douce, la rue du Lac va faire l'objet de travaux de réaménagements urbains. Ces travaux nécessitent un enfouissement préalable des réseaux télécom et électricité). Aussi, la commune s'est rapprochée de TE38 pour un devis prévisionnel des travaux d'enfouissement. Ce dernier est de 9 629,78 € HT (Basse tension) et de 2 362,50 € HT (réseau télécom). S'agissant à ce stade d'un premier devis à fourchette haute, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels permettant de lancer cette opération. (unanimité)

Subventions aux associations communales :

ACCA 200€, ALEP ART ET CULTURE 380€, ALEP PLEIN AIR 570€, ALEP YOGA 100€, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 760€, AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE 300€, ASSOCIATION PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE 500€, BASKET CLUB 2460€, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS 100€, COOPERATIVE SCOLAIRE 75€, CLUB SPORTIF NIVOLESIEN 2720€, DON DU SANG 150€, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS 2190€, FNACA 150€, GYM ADULTES NIVOLAS 180€, HATHA YOGA ENERGIE 100€, JARDINS DES RAVINAUX 150€, JUDO 1920€, NIVOLAS-CYCLO 130€,

PETANQUE CLUB (Loisirs) 100€, CHORALE EN PLEIN CHŒUR 160€, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU 1000€, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE 2300€, TENNIS CLUB 1 020€, PLAY IT RADIO 400€ (sur deux ans), Total : 18 115 €

Subventions aux associations extérieures d'intérêt général :

MFR Mozas 50 €, MFR Le village St André le Gaz 100 €, CFA CECOF 50 €, EFMA - Chambre des métiers 200 €, Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre St Jean de Bournay 100€, Association des familles et amis des résidents Delphine Neyret – AFAR 100 €, AFSI 250 €, LOCOMOTIVE enfants atteints leucémie 100 €, SEVE 500 €, Secours Populaire Français 150 €, Les Restos du Cœur 350 €, SOLEIL DE CLOWN 100 €, UDAI 46 €, DDEN 30 €, Aide aux familles Léon Bérard 250 €, Total : 2376 € (Unanimité – Une élue ne prend pas part au vote)

Déclarations préalables :

Murat Kolbasi : parcelle A 75p, en zone Uc et A au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, pour isolation par l'extérieur, 705 montée Saint Romain (la construction n'étant pas terminée, elle fait l'objet d'un permis de construire modificatif)

Alexandre Marillac : parcelle AD 684 en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'une piscine et fermeture d'un patio existant, 1590 rue du Vernay.

François Bernardeau : parcelle AH 389 en zone Ub au PLU, pour nettoyage et jointage des pierres et crépis en façade, 3274 RD 1085.

Diméo Energie : parcelle AE 51, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques sur 1976m² de toitures 2640 RD 1085.

Gaëlle Renard : parcelles AH 362 et 246, en zone Ub au PLU, pour réfection de toiture identique à l'existant, 3364 RD 1085

Najiste Abdelkader : parcelle AB 295 en zone Ua au PLU, bleu Bi' au PPR, pour installation d'un velux, 87 Avenue de Ruffieu.

Permis de construire :

Walid Majri : parcelle AH 444, en zone Uc au PLU, pour réhabilitation d'une grange – création d'ouvertures, remplacement de la charpente et création d'une terrasse de 20m², 3711 RD 1085.

Murat Kolbasi : parcelle A 75p, en zone Uc et A, blanc, bleu Bg1 et rouge RG au PPR, PC modificatif pour isolation par l'extérieur blanc lumière et gris, 05, montée Saint Romain.

SCI du Lac : parcelles AB 526 et 436, en zone Uic au PLU, blanc, bleu et rouge RC au PPR, PC modificatif pour façades, modification de parkings, entrée et clôture, 121, rue du Lac.

